

1-Avenir de notre église

→ UN PATRIMOINE IMPORTANT À PRÉSERVER!

Comme la plupart des paroisses du Québec, nous devons réfléchir à l'avenir de notre église.

- Le conseil de Fabrique désire pouvoir faire les célébrations le plus longtemps possible dans l'église.
- De son côté, le conseil municipal veut conserver le patrimoine que représente l'église dans son village.

Actuellement, il y a des subventions disponibles pour les municipalités souhaitant réaliser des projets de réaménagement.

Afin de pouvoir discuter sérieusement de cette opportunité, une firme d'architectes a été mandatée afin de connaître la faisabilité d'un réaménagement ainsi que les coûts qui y seraient rattachés.

Les résultats de l'étude permettront aux deux conseils de discuter de la situation et la population en sera informée.

2-Logement à louer au HLM

→ UN LOGEMENT EST ACTUELLEMENT À LOUER AU HLM...

Critères d'admissibilité :

- Être âgé d'au moins 57 ans;
- Demeurer sur le territoire de la municipalité de Saint-Cuthbert depuis au moins un an;
- Avoir un revenu annuel de 26 000 \$ au maximum.

Information : M. Richard Lauzon
450 836-4852
450 803-4058

3- Plainte auprès de l'Union permanente anticorruption (UPAC) manifestement mal fondée

Dernièrement le journal L'Action D'Autray publiait un article intitulé *Mécontentement d'un homme d'affaires à Saint-Cuthbert*. On y fait entre autres mention que l'homme d'affaires, M. Guillaume Narbonne, a en juin dernier logé auprès de l'UPAC une plainte visant Saint-Cuthbert.

L'UPAC est une organisation qui, sous la responsabilité du commissaire à la lutte contre la corruption, coordonne et dirige les forces et expertises en place au sein du gouvernement pour lutter contre la corruption.

Suite à cet article paru dans L'Action D'Autray, il importe grandement au conseil municipal d'informer et de rassurer la population.

→ **LES FAITS ...**

M. Bruno Vadnais, maire de Saint-Cuthbert, a été informé par la Commission municipale du Québec au moyen d'une correspondance écrite datée du 27 décembre 2017 qu'une demande d'enquête le concernant relativement à de possibles manquements au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux* avait été déposée.

Au terme de l'examen préalable de cette demande, la Commission municipale du Québec indique clairement par écrit qu'elle considère que celle-ci est manifestement mal fondée et que pour cette raison, elle ne transmettra pas ce dossier pour enquête.

4- Formation Déclic Action

→ **DE BONS OUTILS POUR LA RECHERCHE D'EMPLOI...**

Vous voulez travailler?

Vous avez besoin d'un coup de pouce?

Le Groupe Populaire Déclic vous offre une formation de 18 semaines : 6 semaines de 3 jours et 12 semaines de 4 jours, de 9 h à 16 h.

Une formation gratuite!

- Connaissance de vos forces et de vos intérêts;
- Outils de recherche d'emploi;
- Stages en entreprises;
- Soutien à la recherche d'emploi.

Date : Du 2 février au 15 juin 2018

Lieu : Groupe Populaire Déclic
584, rue De Montcalm
Berthierville

Information : Mme Monique Clermont
450 836-0036

5- Résultats de la Guignolée 2017

→ **30 FAMILLES ONT REÇU UN PANIER, SOIT : 34 ADULTES ET 42 ENFANTS!**

C'est le 2 décembre dernier qu'avait lieu la Guignolée 2017.

L'événement a permis d'amasser la somme de **2 265 \$**, en plus d'une quantité appréciable de denrées non périssables pour les paniers de Noël.

Le comité Action Loisirs Saint-Cuthbert tient à remercier chaleureusement Mme Lyne Drainville, propriétaire du Resto-Bar St-Cuthbert pour avoir gracieusement offert le dîner à tous les bénévoles.

Merci également aux précieux donateurs :

- Caisse Desjardins de D'Au-tray
- Chevaliers de Colomb de Saint-Cuthbert
- Épicerie Shun Du
- IGA Supermarché Fafard
- Les Amis de la Chicot
- Municipalité de Saint-Cuthbert
- Sucrierie Valrémi
- Volaille Giannone

Le comité Action Loisirs Saint-Cuthbert remercie toute la population pour sa généreuse contribution et lui dit ***À l'an prochain!***

6- Inscription à la maternelle

La période officielle d'inscription pour le préscolaire (passe-partout et maternelle) débutera le 12 février 2018.

Pour inscrire votre enfant, présentez-vous au secrétariat de l'école primaire Sainte-Anne en ayant en main le certificat de naissance de l'enfant (original et grand format) et la carte d'assurance maladie.

PASSE-PARTOUT :

→ L'enfant doit être âgé de 4 ans avant le 1^{er} octobre 2018.

MATERNELLE :

→ L'enfant doit être âgé de 5 ans avant le 1^{er} octobre 2018.

Information : 450 758-3682, poste 26940
Du lundi au vendredi (de 8 h à 12 h
Et de 13 h à 16 h).

